

Moyens expérimentaux

Le CSTB dispose de différents équipements d'évaluation à Sophia Antipolis et Marne-la-Vallée sur lesquels les procédés solaires thermiques peuvent être testés.



Banc d'essais de "vieillesse"

Pour exposer les produits en ambiance naturelle afin de déterminer la durabilité de leurs caractéristiques.



Banc de résistance au choc

Pour vérifier la tenue au choc mécanique sur le vitrage du capteur.



Bancs d'essais de performances thermiques "capteurs"

Pour déterminer les performances thermiques des capteurs solaires, selon la norme européenne NF EN 12975-2. Ce banc permet également de mesurer les températures maximales atteintes dans le capteur.

Banc de charges mécaniques

Pour déterminer la résistance intrinsèque du produit aux détériorations causées par les charges dues au vent et à la neige selon la norme européenne NF EN 12975-2.

Banc air-eau-vent

Pour vérifier la résistance au vent selon la norme NF EN 12179 et l'étanchéité à l'eau selon la norme NF EN 12155 d'un ensemble de capteurs muni de ses fixations.



Bancs d'essais de performances thermiques "chauffe-eau"

Pour déterminer les performances thermiques des chauffe-eau solaires individuels (CESI) à thermosiphon, autostockeurs ou à éléments séparés, selon la norme européenne NF EN 12976-2.



> ÉVALUATION

L'évaluation technique des produits solaires thermiques

Les produits solaires thermiques sont de plus en plus utilisés dans les bâtiments individuels ou collectifs. Pour les évaluer et vérifier leurs performances, le CSTB propose une procédure adaptée à ces produits innovants : l'Avis Technique.

Votre contact :

CSTB-SOLAIRE-THERMIQUE > cstb-solaire-thermique@cstb.fr
Pour consulter la liste des produits solaires thermiques sous Avis Technique
[www.cstb.fr/évaluation/Avis techniques/](http://www.cstb.fr/évaluation/Avis%20techniques/) mot clés « CESI » ou « capteur solaire ».

SIÈGE SOCIAL
84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr

CSTB
le futur en construction

CSTB
le futur en construction

L'Avis Technique, une solution pour les procédés innovants

Vous êtes un industriel/distributeur du secteur solaire thermique et vous souhaitez mettre en avant les performances de ces produits innovants, leur durabilité, leur conformité à la réglementation française et leur aptitude à l'emploi selon leur mode de mise en œuvre ? La procédure de l'Avis Technique est une démarche volontaire adaptée à votre besoin.



Qui peut le demander ?

Toute personne, physique ou morale, française ou étrangère, qui fabrique, distribue ou met en œuvre en France un produit de construction "non traditionnel", comme les procédés solaires thermiques.

Coût et délai

Un devis est établi lors du dépôt de la demande. Le délai d'instruction est de 6 à 15 mois, selon la réactivité du demandeur à constituer un dossier technique complet et à répondre aux questions des experts des Groupes Spécialisés.

Une démarche en 5 phases



Qu'est ce qu'un Avis Technique ?

Pour les produits solaires thermiques, l'Avis Technique porte notamment sur la mise en œuvre sur le bâti (indépendante sur support, incorporée ou semi-incorporée en couverture...). Les dossiers sont instruits puis présentés à un groupe d'experts neutre et impartial de différents domaines (génie climatique, couvertures, étanchéité...).

L'Avis Technique est destiné à fournir, à tous les participants à l'acte de construire, une opinion sur les produits nouveaux, pour en emploi défini.

Il indique notamment dans quelles mesures le produit...

- Satisfait à la réglementation en vigueur,
- Est apte à l'emploi en œuvre,
- Dispose d'une durabilité en service.

Une double garantie

Pour vous, industriel/distributeur, l'Avis Technique...

- Valorise les performances de votre produit face à la concurrence,
- Fait connaître votre produit aux acteurs de la construction (publication sur le site du CSTB et sur la base de données logiciel TRANSOL),
- Est le résultat d'une évaluation impartiale et objective d'un groupe d'experts du domaine (installations de génie climatique, couverture, étanchéité, etc.),
- Constitue le premier pas vers la certification pour les capteurs et chauffe-eau solaires individuels à thermosiphon et autostockeurs.

Pour vos clients utilisateurs, l'Avis Technique...

- Permet de vérifier que votre produit est apte à l'emploi prévu
- Permet de choisir en toute confiance un produit répondant au besoin
- Constitue le premier volet pour bénéficier d'une aide fiscale*

* Se référer aux textes en vigueur lors de l'acte d'achat.

Quelle évaluation pour quel produit ?

